Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 21 Octobre 1886 No. 2.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

L'envers du ciel.

" Pourquoi, dit un enfant, ne vois-je pas reluire
" Au ciel les ailes d'or des anges radieux ?"
Sa mère répondit, avec un doux sourire :
" Mon fils, ce que tu vois n'est que l'envers des [cieux."

Et l'enfant s'écria, levant son œil candide
Vers les divins lambris du palais éternel :
" Puisque l'envers des cieux, ô mère, est si limpide,
" Comme il doit être beau l'autre côté du ciel ! "

Sur le vaste horizon, quand la nuit fut venue,
A l'heure où tout chagrin dans un rêve s'endort,
Le regard de l'enfant s'élença dons la nue ;
Il contemplait l'azur semé de perles d'or.

Les étoiles du ciel formaient une couronne,
Et l'enfant murmurait, près du sein maternel :
" Puisque l'envers des cieux si doucement rayonne,
" Oh ! que je voudrais voir l'autre côté du ciel !"

L'angélique désir de cette âme enfantine,,
Monta comme un encens au céleste séjour,
Et lorsque le soleil vint dorer la colline,
L'enfant n'était plus là pour admirer le jour.

Près d'un berceau pleurait une femme en prière,
Car son fils avait fui vers le monde immortel ;
Et de l'envers des cieux, franchissait la barrière,
Il était allé voir l'autre côté de ciel !

PENSEES.

La vie se compose d'un plus ou moins grand nombre de questions : la mort seule y répond.

Nos plus sûrs protecteurs sont nos talents.

L'avarice dessèche le cœur, la prodigalité le noie.

Un homme est plus fidèle au secret d'autrui qu'au sien propre ; une femme, au contraire, garde mieux son propre secret que celui d'autrui.

Plus l'offenseur est cher, plus on ressent l'injure.

C'est dans l'enfance, quand l'âme est susceptible de toutes les impressions, qu'il faut s'appliquer à former le caractère.

La mort, qui n'épargne personne, est la véritable égalité.

L'espérance, toute trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable.

Quelque chose que nous fassions pour obliger un ingrat, il ne la trouvera jamais digne de sa reconnaissance.

Il y a une larme que le temps ne saurait essuyer : c'est celle que cause la première ride sur le visage d'une femme.

LES DEVOIRS DES PARENTS.

Sans le père et sans la mère, que deviendrait les faibles créatures qui tiennent d'eux l'existence ? La mère leur doit son lait et les soins assidus et le dévouement infatigable d'où dépend leur conservation dans les premières années. Le père leur doit, avec sa tendresse et sa protection vigilante, le pain et le vêtement. Il doit pourvoir à tous leurs besoins jusqu'à ce qu'ils puissent y pourvoir eux-mêmes.

Or, comment y pourvoiera-t-il s'il s'abandonne à l'oisiveté, ou si, dominé par ses convoitises, il dissipe pour les satisfaire le produit journalier de son travail ?

Celui que l'habitude et la passion entraînent à de pareils désordres, qu'est-il sinon le meurtrier des siens ? Savez-vous ce qu'il boit dans ce verre qui vacille en sa main tremblante d'ivresse ? Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants.

Les animaux s'oublient eux-mêmes pour ne songer qu'à leurs petits ; voudriez-vous descendre dans l'abrutissement plus bas que les bêtes des forêts ?

Quand vos enfants auront reçu de vous la nourriture du corps, ne croyez pas avoir rempli tous vos devoirs envers eux. Vous avez à faire des hommes ; et qu'est-ce que l'homme, si ce n'est un être religieux, moral et intelligent ? Qu'ils apprennent donc de vous à dicerner le bien du mal, à aimer l'un et à l'accomplir, à fuir l'autre et à le détester.

Reprenez-les de leurs fautes, mais sans colère ni violence brutale, avec une fermeté affectueuse et calme. Qu'ils ne trouvent, par vos soins, qu'amertume sur la route du vice.

Cultivez dès le plus jeune âge et développez en eux les instincts élevés de notre nature, sur lesquels se fonde l'existence sociale, le sentiment de la justice et de l'ordre, de la commisération et de la charité.

L'enseignement donné sur les genoux d'une mère et les leçons paternelles, confondus avec les souvenirs pieux et doux du foyer domestique, ne s'effacent jamais de l'âme entièrement.

Et ne vous figurez pas que les discours soient tout : les discours ne sont rien sans l'exemple. Quels que soient vos conseils et vos exhortations, ils demeurent stériles si vos œuvres n'y répondent.

Vos enfants seront tels que vous, corrompus ou vertueux, selon que vous serez vous-mêmes vertueux ou corrompus.

Comment serait-il probes, compatissants, humains, si vous manquez de probité, si vous êtes sans entrailles pour vos frères ? Comment réprimeraient-ils leurs appétis grossiers, s'ils vous voient livrés à l'intempérance ? Comment conserveraient-ils leurs innocence native, si vous ne craignez point de blesser devant eux la pudeur par des actes indécents ou par d'obscènes parole ?

Vous êtes le modèle vivant sur lequel se formera leur nature flexible. Il dépend de vous de faire d'eux des hommes ou des brutes.

EMOTION D'UNE PREMIÈRE PAYE.

RÉCIT D'UN OUVRIER.

Ah ! le jour tant désiré était arrivé !...Je reçus mon livret. Mon patron me promit de me garder comme ouvrier et m'offrit quarante sous par jour pour commencer. J'acceptai avec reconnaissance, et ce fut une joie d'accourir aussitôt pour donner cette bonne nouvelle à ma famille ; je gravis l'escalier avec un battement de cœur.

" Te voilà heureux, me dit mon père, te voilà ouvrier. Maintenant que tu es maître de ta personne et de ta vie, fais en bon usage, mon garçon. Tu n'en sera peut-être pas plus riche, mais tu pourras, comme moi du moins, donner à tes enfants le nom d'un honnête homme."

Ma mère me regardait de loin fixément. avec émotion ; j'allai à elle et l'embrassai. Elle me rendit mes caresses en silence.

On ne me disait plus rien. Je me promenai dans la chambre, ne sachant que dire ni que faire.

"—Comment vont vos petites affaires ? dis-je enfin.

"—Tout doucement, répondit mon père ; quelques petits raccommodages par ci par là, bien peu de chose ; de quoi manger, voilà tout."

—De quoi auriez-vous besoin en ce moment ? ajoutai-je timidement.

On ne me répondit pas.

Ma mère se retourna, il me sembla que c'était pour essuyer ses yeux.

Mon père dit enfin :

"—Ne t'inquiète pas, mon garçon : jusqu'ici le bon Dieu nous a envoyé ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim ni de froid ; il ne nous abandonnera pas maintenant ; songe plutôt à tes besoins, tu n'a plus de chemise ; l'hiver approche, et tu n'est pas vêtu."

"—Oh ! m'écriai-je, il s'agit bien de cela !"

Un regard de mon père coupa ma phrase et me fit baisser les yeux.

Un regard de ma mère me consola.

J'allai me placer auprès d'elle, devant un vieille commode qu'on avait mise à la place de mon lit, il y avait quatre ans, lorsque j'entrai en apprentissage.

"—Il faudra ôter cette commode. dis-je à demi voix.

"—Pourquoi, répondit ma mère.

"—Pour y mettre mon lit...... comme autrefois."

Ma mère m'embrassa.

Je m'en retournai chez mon patron en courant, le cœur léger et joyeux, et le reste du jour je fit retentir l'atelier de mes plus belles chansons.

On transporta mon lit chez mes parants, où je retournai chaque soir. Mêmes procédés de leur part, pas un mot sur l'emploi de mon futur salaire. J'étais libre encore. tout devait se décider le jour de la paye. Il arrive.

Lorsqu'on me remit trois écus de six livres,—c'était monnaie d'alors,—trois grosses pièces blanches toutes neuves je les vis reluire dans ma main ; lorsque je les sentis en ma possession comme mon bien et ma propriété, mieux encore le fruit de mon travail, le prix de quatre années de douleurs, et de fatigues et de courage, l'étonnement le bonheur brisait ma poitrine, j'était fou de joie...

Sans hésitation, je fis mon devoir. Je courus, dans un élan qui ne peut pas se rendre, à la demeure de mes parents, donner bien vite tout mon argent à ma mère et me jeter dans les bras de mon père, qui me serrait dans les siens en pleurant.

—"Tu ne sais pas dans quelle angoisse nous t'attendions, murmura-t-il en me pressant sur sa poitrine ; mon cher enfant, nous ne doutions pas de ton cœur et de ton affection ; mais à ton âge les passions sont si fortes, si cruelles, si dénaturées souvent ! Nous voyons tant de parents souffrir, abandonnés de leurs enfants, que nous tremblions pour toi, malgré nous, mon enfant, non point pour nous, mais pour toi ; car, voistu, commencer par oublier son père et sa mère, c'est mal entrer dans la vie, c'est attirer sur elle la malédiction de Dieu, mais tu ne nous a pas abandonnés, toi, mon cher enfant. Dieu te bénira—Oh ! nous sommes bien heureux, nous avons élevé un honnête homme.

Et des larmes inondaient le visage de mon vieux père.

Ma mère me couvrait de baisers.

—" Si tu savais comme nons avons souffert depuis quinze jours ! répétait-elle ; combien j'ai pleuré ! combien j'ai prié pour toi ! mais tout est fini maintenant ; tu nous aimes..."

Et ils s'embrassaient tous les deux à la fois.

Vous comprenez qu'on n'oublie jamais de pareils moments. Leur souvenir retentit dans toute la vie, pour nous consoler dans nos peines et nous conseiller aux jours d'épreuves. Combien ils nous font aimer le travail, l'état qui nous les a donnés ! Gens du monde, gens de plaisirs, riches, heureux, puissants de la terre, connaissez-vous ces bonheurs-là ? Oh ! non, ils sont la part du pauvre, la part de l'ouvrier. Béni soyez-vous, mon Dieu, car vous n'avez, même ici-bas déshérité aucun de vos enfants !

MGR DARBOY.

Dans la *Vie moderne*, une jolie anecdote sur l'archevêque de Paris, qui vient de mourir :

Mgr Darboy, archevêque de Paris, venait d'être assassiné par la commune. Ce n'était pas chose facile que de trouver un prélat pour le siège de saint Denis empourpé par le sang des trois martyrs ; on pensa à Mrg Guibert, et comme chacun, dans le conseil des ministres connaissait la valeur de l'archevêque de Tours, son nom réunit toutes les voix.

Il fallait, cependant, car c'était fait sans qu'il en eut été avisé, obtenir l'acceptation de Mgr Guibet. M. Jules Simon se chargea de ce soin et se rendit à Tours.

Aux premiers mots du ministre, l'archevêque refusa. "Ce n'est pas le péril qui m'arrête, dit-il ; à mon âge, on ne craint pas de mourir. Mais je suis trop vieux pour combattre ; j'ai soixante-neuf ans et trente années d'épiscepat ; c'est au contraire le moment de la retraite.

—Aujourd'hui, lui répondit M. Jules Simon, avec la finesse caressante de son esprit et de sa parole, aujourd'hui la France se refait pas les vieillards..."

Le Manitoba.

Jeudi, 21 Octobre 1886.

POURQUOI NOUS DIVISER ?

Le *Free Press*, de Winnipeg, trouve beaucoup à redire dans son numéro du 19 courant, à l'article que nous avons publié la semaine dernière à l'occasion de l'entrée de notre journal dans sa seizième année.

Le confrère ne conçoit pas que nous puissions raisonnablement prêcher l'union à nos concitoyens, aussi l'appel que nous leur faisions, dans les termes suivants, au cours de notre premier Saint-Boniface, a-t-il eu pour effet de lui faire jeter les hauts cris et de ne lui point faire ménager les attaques à l'hon. M. LaRivière, représentant des Canadiens-français dans le gouvernement de la province.

Unité d'origine, unité de langue, unité de mœurs et d'habitudes, disions-nous, rien ne nous manque pour faire une nationalité forte, et comme c'est dans l'union que nous trouverons le secret de la force, nous ne cesserons pas de la prêcher à nos concitoyens.

Ici à Manitoba plus qu'ailleurs dans l'ouest, il est de la plus haute importance pour nous de rester unis si nous voulons conserver l'influence que nous ont acquise ceux qui marche à la tête de la nationalité, et surtout en présence des élections qui auront lieu par toute la province dans quelques semaines.

Nous n'avons pas un mot à reprendre dans les lignes précitées, et notre confrère de Winnipeg devrait être le dernier à nous faire le moindre reproche.

Il est de ceux qui trouvent que la population française de Manitoba envoie à l'assemblée législative une réprésentation plus forte que celle à laquelle elle a droit, et pour le prouver nous n'avons qu'à traduire ce que dit le confrère dans sa feuille du 14 courant, la veille même du jour que nous écrivions ce que nous avons publié la semaine dernière, et où le voisin trouve tant à reprendre.

Après avoir entassé les chiffres les plus erronés pour établir que nous avons été favorisés dans la dernière rédistribution des sièges électoraux, il ajoute :—" *Tellement " injuste a été cette prétendue rédis-" tribution que le député de Portage la " Prairie a dit* AVEC VÉRITE, *qu'elle*

" Pourvoyait à une représentation " injuste en faveur des Français, et " qu'elle donnait à un français dans " les vieilles divisions électorales " des paroisses de la Rivière-Rou-" ge la valeur de huit Anglais."

Question de fait : nous n'avons que ce qui nous revient.

En exhortant nos nationaux à continuer d'être unis, nous ne les poussons point à l'offensive, nous les prévenons des dangers dont ils sont menacés. Nous ne leur demandons point de rester fidèles à l'hon. M. LaRivière en particulier ; nous leur disons de supporter tous ceux qui marchent à leur tête. Nous leur demandons de rester fidèles à leurs chefs pour travailler au succès des causes qu'ils ont à cœur de gagner comme celle, par exemple, de faire triompher le parti qui a fait beaucoup pour eux, plus que nous pourrions jamais attendre de l'opposition dont le *Free Press* est l'organe et dont certains membres qui briguent actuellement les suffrages des électeurs, dans l'ouest de la province surtout, nous sont tout autres que sympathiques. Cet appel à nos compatriotes de rester fidèles à leurs chefs ne saurait porter ombrage à nos concitoyens d'autre origine car nous leur donnons l'assurance que nous voudrions nous nous rendre coupables d'aucune injustice à leur égard. D'ailleurs qu'est-il besoin de ces protestations ? Depuis quand la minorité est-elle un sujet de danger pour la majorité ?

Nous comprenons les motifs qui font agir le *Free Press*. Désireux de renverser l'administration actuelle pour confier à son parti la conduite des destinées de la province, il n'a pas le choix des moyens, tous lui semblent plus ou moins bons, et c'est pour cela qu'aujourd'hui il veut introduire l'antagonisme de races dans la présente élection et créer la division dans nos rangs. En cela, du reste, il suit les enseignements de tous ceux qui soupirent après le pouvoir, et nous ne saurions mieux indiquer cette ligne uniforme de conduite qu'en citant les paroles d'un éminent écrivain français du jour :

" Pour faire certaines besognes, il y a certains outils, et ceux qui veulent accomplir ces besognes sans se servir de ces outils sont des fous ou des présomptueux. Eh bien ! pour renverser les gouvernements, il n'y a qu'un outil : la violence. Il faut que les oppositions soient violentes, sous peine de n'être pas efficaces. Il y a, dans l'Evangile, sur le royaume des cieux, une parole qui s'applique parfaitement aux royaumes terrestres : *violenti rapiunt illud.*"

SECOURS DU GOUVERNEMENT.

Le gouvernement de la province est à s'enquérir des pertes qui ont été causées par les feux de prairie, par tout Manitoba. Le département de l'agriculture a adressé une circulaire aux préfets des diverses municipalités, les priant de s'assurer par l'entremise des membres de leurs conseils respectifs, des dommages qui ont été causés, puis de faire rapport au département sans retard

Les différentes questions qui sont posées et auxquelles on devra répondre, devront fournir assez d'informations pour mettre les autorités en état de savoir quels secours elles devront donner.

Ces démarches, dignes de toutes louanges, rencontreront, nous n'en voulons pas douter un instant, l'approbation de toute la population.

NOUVELLES POLITIQUES.

—Les élections de la province de Québec semblent avoir donné naissance à une foule de rumeurs que naturellement nous donnons pour ce qu'elles valent.

1o.—Le télégraphe nous apporte mardi la possibilité de la nomination de Sir A. P. Caron, ministre de la milice, comme gouverneur du Nord-Ouest.

2o.—L'hon. Juge Mathieu, de Montréal, laisserait le banc à l'hon. M. Taillon et serait mis à la tête du parti conservateur en province de Québec.

3o.—Les élections générales pour toute la Puissance auraient lieu incessamment, une dépêche d'hier soir portant que les brefs seraient émis samedi.

4o.—Que le Sénateur Bolduc serait fait ministre fédéral sans portefeuille et qu'un autre conservateur de l'école de *L'Etendard* entrerait aussi dans le cabinet, tout cela afin de concilier les diverses faction du parti conservateur.

—M. Sévère Rivard est nommé conseiller législatif en remplacement de feu l'honorable M. Beaudry. Ancien maire de Montréal, M. Rivard a joué un rôle considérable dans les affaires municipales de la grande cité.

VOYAGE DE MGR TACHE.

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface est revenu vendredi soir d'un voyage de 15 jours dans les missions de l'ouest.

Sa Grandeur a visité Brandon, Wappella, les Crofters, la Station de Qu'Appelle, la Mission de Qu'Appelle, Moose-Jaw, la Montagne de Bois et Régina, en tout un trajet d'environ 1,025 milles dont 800 en chemin de fer et 225 en voiture.

Dimanche, le 3 courant, Mgr a confirmé 43 enfants chez les Crofters, colonie écossaise non loin de Wappella.

Ne parlant ni l'anglais, ni le français, ces braves gens étaient interprêtés par leur dévoué instituteur, M. Gillies. Ces nouveaux colons ont beaucoup amélioré leur position : à leur arrivée, ils ne mangeaient que de la farine d'avoine, tandis que maintenant l'on trouve chez eux du beau pain blanc, de la viande, des œufs, du lait et ils peuvent même mettre la poule au pot de temps en temps. Leur école est bien fréquentée et promet le meilleur résultat.

A la station de Qu'Appelle Mgr a eu le plaisir de voir une jolie petite église que les catholiques viennent d'élever, et à mission du même nom la résidence des RR. PP. Oblats sera terminée sous peu. Ce sera une bonne et confortable maison dont le coût sera de $2,000.00 ; il n'y aura pas de luxe, mais on ne manquera de rien, et on sera par là pourvu de tous les édifices nécessaires.

A la Montagne de Bois, poste si reculé et si isolé, le Rév. Père Saint-Germain a réussi à faire construire par la population qui en a fait les frais une bonne et solide maison et une chapelle.

A son retour de la Montagne de Bois, Sa Grandeur s'est arrêtée deux jours à Régina où le zélé curé fait aussi faire des progrès rapides à son établissement.

Nous sommes heureux de noter que Mgr est revenu bien portant de ce long voyage. Nous le constatons avec d'autant plus de bonheur que css courses sont d'ordinaire une source de grandes fatigues pour le vénérable prélat.

Sa Grandeur doit se mettre en route demain pour les missions de Fort Ellice et de quelques stations sur la ligne du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest. Mgr sera absent six jours.

LE REV. P. LACOMBE ET LES CHEFS SAUVAGES.

Le Rev. Père Lacombe nous a laissé samedi matin pour retourner à ses missions. Pendant quelques moments de causerie que nous avons eu avec ce bon Père, il nous a raconté une foule de petits incidents très intéressants, sur les chefs sauvages qu'il conduit avec lui.

Chose suprenante, ces hommes élevés loin des merveilles de la civilisation et qui n'avaient jamais vu autre chose que leurs déserts n'ont paru éprouver aucun étonnement ni dans les réceptions splendides qu'on leur a faites, ni en face des objets d'art ou d'architecture qu'on leur a montrés. On ne peut pas dire cependant que leur esprit n'a pas été frappé à la vue de choses si nouvelles pour eux : véritablement ils ont beaucoup admiré une foule de scènes et d'objets, mais l'indien est tellement habitué à cacher ses émotions qu'on le dirait quelquefois insensible à tout ou incapable de rien apprécier.

Pied-de-Corbeau, le chef de la tribu des Pieds-Noirs est certainement très touché des marques de sympathies qu'on lui a témoignées, et, une fois rendu chez les siens, il en aura pour longtemps à raconter les choses étonnantes qu'il a vues dans tout le cours de son voyage ; cependant il racontera avec calme et sans enthousiasme.

Quoique sans éducation, ces Sauvages n'ont rien fait d'inconvenant ou de déplacé en aucune circonstance. Ils ont pris leur rôle au sérieux et se sont tenus chez les blancs avec la dignité qu'ils montrent au milieu de leurs tribus. Après tout, ce sont des rois, et il se pourrait fort bien qu'au temps de la barbarie en Europe, les chefs des peuples Normands, ne fussent pas plus intéressants que Pied-de-Corbeau et Trois-Bœufs. Chose certaine, c'est que ces pauvres enfants de la prairie ont une qualité qu'on rencontre trop peu souvent dans la civilisation : ils ont de la sincérité et de la droiture ; ni leur langue, ni leur cœur ne fourchent, selon leur manière de dire. Oui, ils ont la sincérité des enfants, et, sous ce rapport, on pourrait les offrir comme modèles à beaucoup de nos politiciens modernes qui se croient de grands hommes parce qu'ils sont très rusés.

Habitués à la vie nomade qu'ils mènent au désert ; accoutumés à ne se coucher que sur laterre dure, soit sous la tente ou en plein air, on pense peut-être, que ces pauvres Sauvages étaient bien aise de goûter au confortable de la civilisation, et de reposer leurs membres fatigués sur des coussins mollets. Eh bien ! c'est tout le contraire qu'ils ont fait. Dans les hôtels où ils étaient logés, soit à Montréal, à Québec, ou à Ottawa on leur donnait, comme aux autres voyageurs, des chambres meublées, ayant de bons lits recouverts de draps bien blancs. Le Père Lacombe les avertissait que cela était à leur usage. Savez-vous ce qu'ils lui répondaient ? "Toutes ces choses sont bonnes pour les blancs, mais nous nous n'y sommes pas habitués." Ils avaient leur grande couverte pour le voyage ; ils la jetaient tout simplement sur le canapé ou sur le lit, et se reposaient dessus, comme s'ils avaient eu peur de se mettre dans des draps blancs.

Au grand bazar de Montréal, les Dames patronesses désiraient offrir à Pied-de-Corbeau un présent qui lui serait utile et agréable : elle prièrent le bon Père Lacombe de vouloir bien leur indiquer quel objet acheter. On sait combien les Indiens aiment les armes à feu, et combien elles leurs sont utiles pour la chasse. Le Père Lacombe conseilla donc aux Dames d'acheter un beau fusil de chasse croyant que c'était ce que lui plairait davantage. Le soir, quelques moments avant qu'on le lui présentât, le vieux chef fut averti par le Rév. Père de l'intention des Dames : Prépare toi, lui dit-il, à les remercier.—Je refuse, dit-il, un pareil don, j'aurais honte de l'accepter. Je suis venu ici comme un ami, je ne prendrai pas une arme pour la guerre, je ne viens pas déterrer la hache.

Que faire ? le Père Lacombe était un peu déconcerté, il alla raconter la chose au Rév. M. Primeau, qui admirant la réponse du Sauvage dit au Rév. Père de la répéter en public l'assurant que tout le monde en serait enchanté En effet, le public a admiré la délicatesse de ce pauvre Sauvage qui a préféré refuser un objet très utile pour lui, plutôt que de l'accepter parce qu'il est un signe de déclaration de guerre chez les Indiens.

Nous disions tout à l'heure que ces Sauvages n'avaient laissé paraître aucun étonnement à la vue de tant de choses nouvelles pour eux Cependant, il y a une place, nous dit le Père Lacombe, où ils ont été très impressionnés et très émus. C'est au tombeau de Mgr Bourget. Là, en face du lieu où il repose, le Père leur a parlé de la vie de ce grand et saint évêque, des œuvres qu'il a faites, et surtout du zèle ardent qui l'a animé pour les missions sauvages. C'est lui qui a été mon père, leur dit le vieux missionnaire ; je suis parti d'avec lui pour aller chez vous, et c'est lui qui m'a envoyé vers vous. Ces paroles ont paru les toucher profondément, et il est bien probable que du fond de sa tombe, Mgr Bourget a demandé pour ces deux Sauvages le don de la foi.

Pied-de-Corbeau est allé rendre une visite officielle à l'Honorable Premier à Ottawa et il a été reçu princièrement. En marchant par les rues de la ville pour se rendre à la résidence de Sir John, le Père et les deux chefs, ont passé auprès du marché qui était encombré de monde et de denréees apportés de la campagne.

Que signifie tout ce monde et toutes ces choses dit Pied-de-Corbeau au Père Lacombe ? Ce que tu vois là lui dit le Père se répète tous les jours. Ici les cultivateurs viennent vendre ce qu'ils ont récolté sur leur terre, et à la ville on leur donne de l'argent en échange. Pour le moment Pied-de-Corbeau ne fit aucune remarque, mais dans sa réception chez Sir John, après que ce dernier lui eut fait un discours pour l'assurer qu'il s'intéressait au sort des Sauvages, le vieux chef lui dit :

Tu dis que tu t'intéresses à notre sort, c'est bien, mais tout à l'heure, en venant ici, je suis passé par la ville et une chose m'a frappé. J'ai vu un endroit où les gens qui cultivent viennent vendre leurs grains et beaucoup d'autres choses. Là-bas, chez nous, les pauvres Sauvages n'ont rien de pareil. S'ils cultivent, il n'y a personne pour acheter et pour les encourager ; ils font pitié. Quand ils ont bien travaillé et récolté quelque chose, ils prennent quelquefois une grosse poche de patates, puis ils vont la mettre devant un blanc pour avoir de l'argent. Sais-tu ce qu'on donne au sauvage pour cela ? Une petite pièce grande comme mon ongle. Si nous avions comme les blancs des moyens de vendre, nous travaillerions jour et nuit.

Cette réflexion fait voir que Pied-de-Corbeau s'y entend lui aussi en économie politique, et que pour améliorer le sort des Sauvages il ne suffit pas de les parquer sur une réserve au milieu d'un désert.

Pied-de-Corbeau et son frère seront probablement chrétiens avant peu, et amèneront toute leur tribu au christianisme. Avant de prendre les chars à Winnipeg, il sont venus tous deux recevoir la bénédiction de Mgr Taché, à son palais. Mgr leur a recommandé de ne pas retarder à se faire baptiser, et il leur a dit que ce matin-là même, il allait dire la messe pour eux, afin de les rendre fidèles à la grâce.

Le bon Père Lacombe nous a fait ses adieux en nous disant que nous ne le reverrions plus ; espérons qu'il ne sera pas prophète en cela.

G. D...

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

De 1818 à 1822.

(Suite.)

Pendant son séjour à Pembina, M. Provencher et son compagnon eurent le temps de s'appliquer à l'étude de la langue sauvage, et de travailler à l'instruction des gens qui étaient réunis là en grand nombre.

" Nous travaillons, écrit M. Provencher, à l'instruction des gens avec lesquels nous vivons, ils en profitent assez . . . Si les parents des enfants qui fréquentent l'école pouvaient se fixer sur des terres nous tirerions meilleur parti d'eux... Je compte peu sur ces enfants pour former des ministres de l'Evangile ; il faudra que le Canada en fournisse longtemps encore."

Afin de ménager à M. Dumoulin l'occasion de faire un voyage à la Baie d'Hudson, M. Provencher demanda à l'évêque de Québec de vouloir bien charger le missionnaire qui devait monter au printemps de s'arrêter au lac LaPluie pour y rencontrer les voyageurs du Nord ; il revint lui-même à Saint-Boniface après Pâques pour y reprendre les travaux de la mission interrompus depuis l'automne précédent

Les nouvelles reçues du Nord annonçaient que des troubles sérieux avaient eu lieu durant l'hiver dans les Fort du District d'Athabaska, entre les gens des deux compagnies. On avait fait des prisonniers de part et d'autre. M. Dumoulin écrivait à Québec :—"Les mêmes désordres qui ont eu lieu à la Rivière Rouge il y à quatre ans se sont renouvelés cet hiver dans l'Athabaska ; il n'y a rien de surprenant ; ce sont en partie les mêmes hommes qui ont causé ici tous les troubles, qui se trouvent actuellement à la tête des Forts dans ce district."

La présence d'un missionnaire aurait pu produire là ce qu'elle avait produit à la Rivière Rouge : elle aurait ramenée la paix. M. Dumoulin s'offrit pour y faire le voyage après son retour de la Baie d'Hudson. Il en écrivit à l'évêque de Québec qui loua beaucoup son zèle et l'encouragea à faire des démarches auprès de la Compagnie du Nord-Ouest pour obtenir un passage sur les canots le printemps suivant.

Voici sa lettre à M. Dumoulin :

" C'est une bonne chose de visiter la Baie d'Hudson, c'en serait une meilleure d'aller visiter l'Athabaska Mais ne vous flattez pas qu'il y aura assez d'entente entre les deux compagnies pour qu'elles vous fournissent un canot à frais communs. Adressez-vous à M. de Rocheblave, de la compagnie du Nord-Ouest, je lui en ai touché un mot déjà et il parait disposé à effectuer la chose en ce qui le concerne. Mais cela ne peut se décider que l'été prochain, au Fort William, lorsque les membres de la société se réuniront. Comme il est bien probable que ces messieurs ne prendront pas la peine de vous notifier leur décision, je vous conseille d'écrire vous-même au Fort William."

M. Dumoulin formula la demande suivante qu'il adressa à M. de Rocheblave :

" Ayant été informé que le ministère d'un prêtre était désiré par les Sauvages et les Français du pays des Athabaska et me sentant assez de courage pour aller porter les secours de la religion après lesquels ils soupirent, je désirerais qu'il plut aux messieurs de la Compagnie du Nord-Ouest de vouloir bien favoriser ce voyage, en me procurant un canot et des hommes pour l'effectuer. Sur l'avis qu'il vous plaira de m'en donner je serai prêt à partir immédiatement. Dans mon humble opinion, il ne doit pas être indifférent à la compagnie que l'on inspire des principes de religion aux différentes sortes de gens qui sont sous sa dépendance. J'ose me flatter que comme catholique vous sentirez mieux que personne les avantages qui peuvent en résulter et que vous daignerez me croire avec respect,"

Votre, etc.

C'était beaucoup demander à une compagnie qui était loin d'être favorable à la civilisation des peuples de ces contrées. Au fond, les deux compagnies sons ce rapport étaient bien dans les mêmes sentiments. Des deux côtés on désirait la paix, pour ne point nuire au commerce des pelleteries. Comme moyen de pacification on aurait aimé la présence du missionnaire dans les Forts ; mais comme élément de civilisation, on n'avait guère de sympathies pour lui. Les missionnaires d'ailleurs ne se faisaient pas illusion sur ce point. Reçurent-ils une réponse nous n'en trouvons aucune trace et le voyage n'eut pas lieu.

M. Dumoulin partit vers les premiers jours de juillet pour la Baie d'Hudson, et M. Provencher demeura seul à Saint-Boniface, attendant l'arrivée d'un nouveau missionnaire pour partir lui-même pour le Canada.

M. Pierre Destroismaisons, que M. Provencher attendait pour le remplacer à la mission, n'arriva à Saint-Boniface que le 7 août, il était accompagné d'un ecclésiastique, M. Sauvez Immédiatement après leur arrivée, M. Provencher se prépara à se mettre en route pour Montréal, sur un canot qui devait partir le 11. Avant son départ, il eut la douleur de voir la colonie dévastée pour la troisième fois par les sauterelles.

Les petits champs avaient été ensemencés avec confiance avec le peu de grain conservé et quelques minots apportés de la Prairie du Chien, sur le Mississipi. Tout le monde se croyait débarrassé, sinon pour toujours du moins pour longtemps, du terrible fléau des deux années précédentes. La saison avait été très-favorable, et tout poussait à merveille ; l'espérance de l'avenir faisait oublier le malheur du passé, quand, le 26 juillet, il tomba une nuée de sauterelles qui couvrit toute la colonie. En un instant, les champs furent dépouillés, tout fut dévoré par ces insectes, et pour comble d'affliction, des œufs en quantité prodigieuse furent déposés en terre pour l'année suivante. Ces sauterelles rappelaient les plaies d'Egypte ; elles s'introduisaient partout dans les maisons, dévoraient la toile, le drap, le cuir, etc. ; il ne fallait rien laisser à leur portée. Il n'est pas besoin d'ajouter que le découragement s'empara d'un grand nombre et que plusieurs parlèrent de s'éloigner pour toujours de la colonie.

G. D.

(A continuer.)

A L'OCCASION DE MARIAGE.

Venant de prendre possession de sa maison sur la rue Masson, M. Achille Langevin dont nous annoncions tout dernièrement le mariage, y a été lundi soir, de la part de ses amis les plus intimes, l'objet d'une démonstration flatteuse.

L'adresse que nous reproduisons plus bas lui a été lue par M. L. A. Belleau, en même temps qu'un superbe service à diner lui était présenté au nom de tous.

A Monsieur Achille Langevin,

Cher ami,—Diverses circonstances incontrolables nous ont empêché de venir plus tôt vous offrir nos souhaits à l'occasion de votre mariage. Mais nous vous prions de croire que pour être présentés quelque peu sur le tard et formés déjà depuis longtemps, ils n'en sont pas moins sincères. Nous sommes heureux de votre bonheur et soyez assurés que s'il n'en dépend que des vœux de vos amis, il durera toujours sans s'altérer. La vie dans laquelle vous êtes entrée, nous réjouit, parce que c'est un nouveau lien qui vous rattache à notre ville de Saint-Boniface, où la plus part d'entre nous sont appelés à vivre. Ceux d'entre nous qui vous ont précédé dans le mariage, ont applaudi à votre décision, et ceux qui restent vous auraient peut-être enviés si l'on pouvait porter envie à ceux que l'on estime, et qui parviennent à un bonheur mérité.

Cher ami, comme faible témoignage d'amitié ; veuillez accepter en même temps que nos vœux, cet humble cadeau.

Soyez notre interprète auprès de Madame Langevin, et dites lui qu'elle est pour moitié dans la démonstration que font ce soir quelques-uns de

VOS AMIS DÉVOUÉS.

Saint-Boniface, 18 Octobre 1886.

M. Langevin remercia chaleureusement ses amis de l'agréable surprise qu'ils venaient lui faire, les assurant qu'il était profondément touché de la marque d'estime qu'on lui donnait.

Puis, après avoir fait honneur à un toast porté au bonheur des nouveaux mariés, l'on causa pendant quelques moments et ensuite tous se retirèrent, enchantés du succès de cette petite fête d'amis.

LES ELECTIONS EN PROVINCE DE QUEBEC.

D'après le résultat des élections de la province de Québec tel que donné dans le tableau ci-dessous, il est assez difficile de prévoir les événements qui devront suivre. Un fait avéré c'est que le gouvernement a subi un échec Si l'on doit considérer comme appartenant à l'opposition tous les députés qui n'ont pas été élus comme partisans prononcés de l'administration actuelle, il n'y a aucun doute que sans un ramaniement de ministère ou une coalition, il sera impossible au parti conservateur de rester au pouvoir

Il est néanmoins douteux que le parti libéral soit assez fort pour pouvoir former un gouvernement possédant la confiance de la majorité de la chambre sans avoir recours lui aussi à une coalition avec les nationaux.

Une dépêche reçue hier tend à confirmer cette dernière hypothèse puisqu'il est dit que la majorité des membres élus a déjà signé une requête au lieutenant-gouverneur demandant la démission du ministère Ross, et l'appel de M. Mercier pour former une nouvelle administration.

Si cette rumeur est fondée nous devrons nous attendre avant longtemps à voir paraître sur la scène là-bas des hommes dont les opinions politiques jusqu'à ce jour de l'avénement au pouvoir n'auront point été les mêmes.

Nous ne sommes cependant pas en mesure de dire jusqu'à quel point l'on peut ajouter foi à tout ce que le télégraphe nous apporte de nouvelles.

ÉLUS PAR ACCLAMATION.

	Ministériels	Oppositionnistes	Elus.	Con.	Lib.	Nat.	Ind.	Majorité
Argenteuil	Owens		Owens	1	0	0	0	....
Deux-Montagnes	Beauchamp		Beauchamp	1	0	0	0	....
Dorchester	Larochelle		Larochelle	1	0	0	0	....
Gaspé	Flynn		Flynn	1	0	0	0	....
Iberville		Demers	Demers	0	1	0	0	....
Québec-Est		Shehyn	Shehyn	0	1	0	0	....
Sherbrooke	Robertson		Robertson	1	0	0	0	....
								4

LISTE DES CANDIDATS.

	Ministériels	Oppositionnistes	Elus.	Con.	Lib.	Nat.	Ind.	Majorité
Bagot	Denis	Pilon	Pilon	0	1	0	0	95
Beauce	Blanchet	Jalbert / Dulac	Blanchet	1	0	0	0	207
Beauharnois	Bergevin	Bisson	Bisson	0	1	0	0	12
Bellechasse	Faucher	Langelier	Faucher	1	0	0	0	18
Berthier	Robillard	Sylvestre / Piché	Sylvestre	0	1	0	0	201
Bonaventure	Martin	Cyr	Martin	1	0	0	0	51
Brome	Lynch	Warne	Lynch	1	0	0	0	300
Chambly	Martel	Rocheleau	Rocheleau	0	1	0	0	56
Champlain	Trudel, N. P.	Dr Trudel	Dr. Trudel	0	0	1	0	32
Charlevoix	Clément / Tremblay	Morin / Hamel	Morin	0	1	0	0	239
Chateauguay	Derome	Robidoux	Robidoux	0	1	0	0	221
Chicoutimi & Sag.	St. Hilaire	Dumais		..	..	..	..	....
Compton	McIntosh	Léonard	McIntosh	1	0	0	0	628
D et Arthabask	Church	Girouard	Girouard	0	1	0	0	134
Hochelaga	Villeneuve	Champagne	Villeneuve	1	0	0	0	95
Huntingdon	Cameron	Downey	Cameron	0	0	0	1	100
Jacques-Cartier	Provost	Boyer	Boyer	0	1	0	0	136
Joliette	McConville	Bazinet	Bazinet	0	1	0	0	84
Kamouraska	Desjardins	Gagnon	Gagnon	0	1	0	0	52
Laprairie	Charlebois	Duhamel	Charlebois	1	0	0	0	26
L'Assomption	Marion	Dr Forest	Dr Forrest	0	1	0	0	123
Laval	Leblanc	Bastien	Leblanc	1	0	0	0	75
Lévis	Roy	Lemieux	Lemieux	0	1	0	0	120
L'Islet	Marcotte	Deschênes	Marcotte	1	0	0	0	12
Lotbinière	Vallée	Laliberté	Laliberté	0	1	0	0	100
Maskinongé	Caron	Legris	Caron	1	0	0	0	75
Mégantic	Johnson	Whyte	Johnson	1	0	0	0	141
Missisquoi	Spencer	McCorkill	Spencer	1	0	0	0	80
Montcalm	Richard	Lafortune	Richard	1	0	0	0	450
Montmagny	Fournier	Bernatches	Bernatchez	0	1	0	0	100
Montmorency	Desjardins	Turcotte	Desjardins	1	0	0	0	84
Montréal-Est	Taillon	David / Gravel	David	0	1	0	0	203
" Centre	Doherty	McShane / Keys	McShane	0	1	0	0	364
" Ouest	Hall	Stephens / Robertson	Hall	1	0	0	0	158
Napierville	Paradis	Lafontaine	Lafontaine	0	1	0	0	106
Nicolet	Dorais / Houde	Turcotte	Dorais	1	0	0	0	260
Ottawa	Cormier	Rochon	Cormier	1	0	0	0	300
Pontiac	Poupore	Porteous	Poupore	1	0	0	0	600
Portneuf	Brousseau	Tessier	Tessier	0	1	0	0	252
Québec-Centre	Languedoc	Rinfret	Rinfret	0	1	0	0	340
" Ouest	Carbray	Murphy	Murphy	0	1	0	0	3
" Comté	Casgrain	Garneau	Casgrain	1	0	0	0	250
Richelieu	Leduc	Cardin	Cardin	0	1	0	0	30
Rich. & Wolfe	Picard	Richard	Picard	1	0	0	0	300
Rimouski	Asselin	Martin	Martin	0	1	0	0	57
Rouville	Poulin	Lareau	Lareau	0	1	0	0	84
Saint-Hyacinthe	A. O. Beauchemin	Mercier	Mercier	0	1	0	0	509
Saint-Jean	Pelletier	Marchand	Marchand	0	1	0	0	279
Saint-Maurice	Duplessis	Lord	Duplessis	1	0	0	0	210
Shefford	Savaria	Brassard	Brassard	0	1	0	0	59
Soulange	Duckett	Bourbonnais	Bourbonnais	0	0	1	0	10
Standstead	Baldwin	Lovell	Baldwin	1	0	0	0	148
Témiscouata	Deschênes	Pelletier	Deschênes	1	0	0	0	214
Terrebonne	Nantel	Limoges	Nantel	1	0	0	0	312
Trois-Rivières	Olivier	Turcotte	Turcotte	0	0	1	0	15
Vaudreuil	Lapointe	Lalonde	Lapointe	1	0	0	0	200
Verchères	Bernard	Lussier	Lussier	0	1	0	0	32
Yamaska	Lemire	Gladu	Gladu	0	1	0	0	284
				30	30	3	1	

NOTE.—Les candidats élus, suivants qu'ils sont conservateurs, libéraux, natio naux ou indépendant, sont marqués 1.

PERSONNEL.

Le Rév. Père Magnan, O. M. I., arrivé ces jours derniers, est parti pour Qu'Appelle où il devra exercer le ministère.

Madame S. A. D. Bertrand est de retour de la province de Qrébec.

Son Honneur le Juge Dubuc est allé samedi à Port-Arthur pour rencontrer Madame Dubuc qui revenue lundi d'une promenade de quelques semaines en province de Québec.

M. Roger Marion est revenu hier du Lac-des-Chênes.

CHOSES ET AUTRES.

—Le trafic du thé, par voie du Pacifique Canadien, a considérablement augmenté depuis quelque temps.

Les statistiques de la dernière saison annoncent les résultats suivants : 12,496,187 livres de thé ont été importées, viâ San Francisco et 7,592,042 par le Canal de Suez.

Par le Pacifique Canadien, les consignations suivantes sont déjà arrivé par les vaisseaux :

W B Flint	1,240,753	livres
Flora P Stafford	1,658,074	"
Yoroza	529,206	"
	3,428,033	

A arriver.

Carrie Delop	1,800,000	livres
Belgia	550 000	"
Endora	1,100.000	"
Sept autres vaisseaux	1,000,000	"
Total de la saison	7,878,033	

—Le chiffre des faillites pour le trimestre expiré le 30 septembre, d'après les rapports de Dun et Cie, est de 258. Il était de 254 pour le trimestre correspondant de 1884. Il implique un passif total de $1,921,000 en 1886 contre $1,011,000 en 1885.

Pour les neuf mois, le chiffre des faillites en 1886 est de 957 contre 944 pour la même période en 1885.

La passif total est de $7,423,000 en 1886, contre $7,572,000 en 1885.

—L'âge de quelques-uns des hommes politiques du jour. Sir John McDonald, 77 ans; Sir Hector Langevin, 60 ans; l'hon. J. A. Chapleau, 46 ans; l'hon. W. Laurier, 45 ans; M. C. J. Coursol, M. P., 67 ans; J. J. Curran, M. P., 42 ans; l'hon. Sir Charles Tupper, 65 ans; Sir Léonard Tilley, 68; l'hon. J. J. Ross, 56 ans; l'hon Ls Archambault, 50 ans; l'hon. Lynch, 41 ans; l'hon. E. J. Flynn, 39 ans; l'hon. G. Joly, 57 ans; l'hon. Ls Beaubien, 49 ans; l'hon. H. Mercier, 49 ans.

—Le steamer *Alert* est revenu de son voyage à la Baie d'Hudson, et a ramené les fonctionnaires du gouvernement qui ont passé les deux dernières années dans cette région à faire des observations pour savoir si la navigation jusqu'en Europe était possible, en été, par cette voie. Le capitaine Gordon dit que la débâcle de la glace dans la baie et dans le détroit a eu lieu beaucoup plus à bonne heure cette année qu'à l'ordinaire. Le temps, durant l'automne, a été plus agréable. Son expérience l'a convaincu que la navigation y est possible durant 4 mois ou 4 mois et demi de l'année.

—Que les fervents disciples de Gambrinus se rassurent, la fabrication actuelle de la bière les empêchera de se trouver dans la triste situation des malheureux oiseaux atteints de la pépie.

Les 61,732 brasseries qui existent en Europe ont fourni l'année dernière, 130 millions d'hectolitres. l'Angleterre est en tête de la liste avec 27,050 brasseries; l'Allemagne vient ensuite, 25,980; puis la France avec 3,005; l'Autriche, 2,250; la Belgique, 1,319; l'Italie, 552; les Pays-Bas, 500; la Norvège, 400; la Russie, 343; et la Suisse, 324.

Ces trente millions d'hectolitres correspondent à cinquante deux milliards de bocks! lesquels, vendus à raison de trente centimes, représenteraient un encaissement de 1 milliard cinq cent soixante millions de francs. C'est assez coquet.

—L'ordre de préséances des dignitaires d'Etat, au Canada, est comme suit :

1. Le gouverneur-général ou l'administrateur.
2. Le commandant des troupes de Sa Majesté, général ou amiral.
3. Le lieutenant-gouverneur d'Ontario.
4. Le lieutenant-gouverneur de Québec.
5. Le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.
6. Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunwick.
7. Les archevêques et évêques, selon leur ancienneté.
9. L'orateur ou président du Sénat.
10. Les juges en chef des Cours de Justice.
11. Les membres du Conseil Privé et non du Cabinet.
12. Les officiers-généraux et les officiers-amiraux des armées de terre et de mer.
13. Les colonels-commandants.
14. Les membres du Sénat.
15. L'orateur ou président de la Chambre des Communes.
16. Les juges puisnés des cours de justice, selon leur ancienneté.
17. Les membres de la Chambre des Communes.
18. Les membres du conseil exécutif provincial.
19. L'orateur ou président du conseil législatif.
20. Membres du conseil législatif.
21. L'orateur ou président de l'assemblée législatif.
22. Les membres de l'assemblée législative.

—Le rapport annuel des commissaires du hâvre de Montréal au gouvernement du Canada pour l'année 1885 vient d'être publié par le ministre de la marine et des pêcheries. On y trouve entre autres, les renseignements qui suivent :

Les dépens s totales s'élèvent à $586,831 et les revenus à $764, 138 : surplus $177, 307.

Les revenus se composent de $186,000, perçues par la douane, de $38,768, produites du trafic local; de $530,000 reçues du gouvernement fédéral, et de $9,500 provenant de sources diverses.

Au compte des dépenses on remarque les items suivants : iintérêt au gouvernement fédéral, $81,000; intérêt sur la dette du hâvre $116.000; améliorations $42,000; creusement du port $40,000; travaux du nouveau chenal, $154,000 etc.

En 1884, les revenus du hâvre étaient de quelques milles mille piastres plus considérables, le trafic local étant moindre et le trafic des vaisseaux allant à l'étranger plus fort.

Les résultats de 1885 sont donc satisfaisants si l'on considère que les droits sur le grain ont été réduits de moitié pour la saison, et en outre, que les améliorations faites au canal Lachine y facilitent beaucoup le chargement et le déchargement des vaisseaux privant ainsi la commission du hâvre de revenus assez élevés.

NAISSANCES

—A Winnipeg, le 18 courant, Madame Jean-Baptiste Desautels, une fille.

DECES.

—A Winnipeg, le 18 courant, à l'âge de 5 ans, Edouard-Henri, enfant de M. Peter Harkness.

—En cette ville, le 18 courant, à l'âge de 6 ans, Joséphine, enfant de M. Frs. Duchrme.

Chronique Locale.

—On dit que la banque British North America ouvrira une succursale à Winnipeg.

—Les nouvelles lampes électriques qui éclairent Winnipeg dequis samedi, sont supérieures aux anciennes.

—Une cheminée en feu à l'orphelinat des RR. SS. de la Charité, fit faire à la brigade de secours une course heureusement inutile, mardi.

—Le bazar de l'église Sainte-Marie s'ouvrira le 25 de ce mois, dans *Trinity Hall*, avenue du Portage, Winnipeg, et durera jusqu'au 30 inclusivement.

—La vente des lots de la municipalité de Saint-Francois-Xavier pour arrérages de taxes se fera le 29 octobre courant, aux salles d'encan de Scoones & Cie, à Winnipeg.

—Les examens d'admission au service civil du Canada commenceront à Winnipeg, le 9 novembre prochain. Les demandes d'admission devront être faites avant lundi, le 25 du mois courant.

—Le Club de Raquettes *Le Voyageur* devra se réunir la semaine prochaine pour recevoir le rapport du secrétaire-trésorier et faire les préparatifs nécessaires à l'élection des officiers qui doit avoir lieu d'après la constitution du club, dans la première semaine de novembre de chaque année.

—Sur la demande qui lui en a été faite, Son Honneur le Maire Bernier présidera une assemblée publique des citoyens de la ville laquelle sera tenue demain soir à 7.00 heures, à l'hôtel de ville. L'objet de l'assemblée est d'offrir aux directeurs de la société de Construction de Saint-Boniface l'occasion d'expliquer le but pour lequel cette société a été fondée.

—Un comité spécial nommé par le conseil de ville pour examiner le pont sur la coulée de l'hôpital fera rapport, paraît-il, sur la nécessité qu'il y aurait de le réparer sans délai. L'on suppose qu'en vue de l'ouverture prochaine de l'avenue Taché, dans cette partie de la ville, que ce pont sera défait et un autre construit à l'endroit où la coulée traverse l'avenue Taché.

—La vente des lots de la municipalité de Cartier a eu lieu lundi. Le montant des arrérages de taxes sur la liste étaient de $1,403,81 et la vente a réalisé la somme de $1,211.-40.

Celle de la municipalité de Montcalm s'est faite hier et a rapporté $2,706.20 sur un total d'arrérages annoncés de $4,194.79

—Demande de lettres patentes a été faite à la Législature pour l'incorporation de la "Compagnie du Chemin de Fer de Winnipeg, Saint-Boniface et Carillon," pour la construction d'une voie ferrée à partir de Winnipeg jusqu'à certain endroit dans la partie est du comté de Carillon. Le chemin projeté aura environ 100 milles de long. Au nombre des personnes qui demandent l'incorporation sont MM. F. H Brydges, H. M. Howell, W. R. Baker, W. L. Boyle, W. R. Allan et J. E. P. Prendergast.

—Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs d'avoir une idée des taxes que certains contribuables paient à Winnipeg. Les noms que nous donnons ci-après apparaissent, entre autres, dans un des derniers numéros du *Manitoban* :

Cie de la Baie d'Hudson	$20,000.00
Sénateur Schultz	5,100.00
Alex Logan	4,120.00
Succession McDermott	3,000.00
J. H. Ashdown	2,100.00
Thibeaudeau & Frère	1,000.00
Col. Mulligan	1,000.00
J. A. Richard	590.00
P. Guilmette	580.00
O. Monchamp	540.00
Bertrand & Chevrier	460.00
J. A. Moore & Cie	430.00
Banque des Marchands	600.00

Chronique de la Province.

Saint-Jean-Baptiste,

16 Octobre.—Hier a eu lieu à l'hôtel Parenteau une assemblée d'un bon nombre des citoyens des différentes localités de la division électorale de Morris dans le but de fonder une société d'agriculture unique pour toute la division électorale, et devant succéder aux deux sociétés déjà existantes sous les noms de Morris No. 1 et Morris No. 2.

MM. J. O. Généreux, M.D. et A. F. Martin furent élus respectivement président et secrétaire de l'assemblée.

On procéda à inscrire les noms des membres et à recevoir les souscriptions. Quatre-vingt-onze noms furent inscrits.

Les membres choisirent ensuite parmi eux au scrutin dix directeurs et un auditeur; le dépouillement du scrutin donna le résultat suivant : Directeurs, MM J. S. Collum, A. Beaubien, P. Parenteau, J. S. Campbell, T. Thibault, E. Marion, J. B. Fillion, Alf. Dozois, D. Fraser, et J. S. Ireland. Auditeur J. O. Généreux, M.D.

Les directeurs s'assemblèrent le même jour et élurent leurs officiers comme suit : Président, J. S. Collum; 1er Vice-Président, P. Parenteau; 2nd Vice-Président, J. S. Ireland; Secrétaire-Trésorier, A. Beaubien; 2nd Auditeur, Dr R F. McTavish.

Les directeurs décidèrent que Saint-Jean-Baptiste serait l'endroit choisi pour tenir l'exposition agricole en 1887.

—Les expositions tenues récemment à Morris et à Gauthier ont eu un bon succès.

—Les cultivateurs achèvent de vendre leur blé; depuis trois semaines un bon nombre de milliers de minots ont été transportés aux élévateurs; les prix ne sont pas élevés.

Saint-Alphonse, Montagne de Pembina,

9 octobre—Le feu de prairie vient de faire ses ravages au milieu de nous. Plus de vingt-cinq familles ont subi des pertes relativement très-considérables. C'est une rude épreuve pour les paroissiens de Saint-Alphonse. Plusieurs personnes devront s'éloigner d'ici afin de se procurer les moyens de subsistance. Où iront-elles? Probablement elles se dirigeront du côté des Etats-Unis, à moins que l'on ne reçoive quelque secours du gouvernement.

Nos voisins anglais et irlandais n'ont pas été moins éprouvés que nous. On dit qu'ils se proposent de demander du secours au gouvernement en faveur des victimes de cette immense incendie. Puissent-ils réussir.

Lac-des-Chênes.

16 Octobre.—Les élections vont leur train. Nos adversaires c'est-à-dire ceux qui supportent le candidat de l'opposition, combattent avec énergie; de notre côté, nous luttons avec courage et succès. Nous avons avec nous la masse qui comprend que le gouvernement actuel a toujours travaillé pour le plus grand bien de la province, qui sait apprécier ce qui a été fait pour rendre notre pays aussi prospère et en faire bientôt une des premiers de la confédération.

Encore dernièrement, ne vient-il pas d'assurer la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson en faisant les conditions les plus libérales à la compagnie qui doit le construire? Ce sont là des faits que ne doivent point oublier les électeurs, et ils ne sauraient mieux reconnaître ces services éminents qu'en élisant les candidats amis de l'administration actuelle.

Pour ce qui est de notre comté, celui de Dennis, nous avons la ferme confiance que le candidat du gouvernement sera élu à une forte majorité.

—Les feux de prairie, dans les environs, ont exercé de grands ravages.

—Par une coupure qu'il s'est fait à un pied, M. Aldéric Charland, notre estimé concitoyen, sera retenu à la maison pour quelques jours.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un règlement pour prélever la somme de trois mille piastres par l'émission de débentures dans le but d'aider à la construction d'un Moulin à Farine et d'une Beurrerie, a été soumis au conseil de la municipalité de DeSalaberry, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel règlement sera pris le troisième jour de novembre prochain, aux lieux indiqués ci-dessous :—

QUARTIER No. 1—Dans la maison de M. Martin Jérôme;

QUARTIER No. 2—Dans la salle du conseil municipal, dans la bâtisse de comté;

QUARTIER No. 3—Dans la maison de M. Joseph Gladu.

Le dit règlement décrète que les dites débentures seront émises pour le terme de cinq ans, à compter de leur émission, et deviendront dues et échues à l'expiration de ce temps, et que les prélèvements suivants seront faits sur tous les biens imposables de la municipalité :

1o. Pour couvrir tel intérêt, la somme de deux cent dix piastres, annuellement;

2o. Pour établir un fonds d'amortissement : pour la première année, deux cents piastres; pour la seconde année, trois cent cinquante piastres; pour la troisième année, six cents piastres; pour la quatrième année, huit cent cinquante piastres; pour la cinquième et dernière année, mille piastres.

L'actif de la municipalité de DeSalaberry est de $6,175.25, et son passif de $2,111.25.

Le montant total de l'évaluation, d'après le dernier rôle révisé, est de $515,375.00.

Le dit règlement est conservé de record et peut être vu dans le bureau du soussigné jusqu'au jour de la votation.

Daté à Saint-Pierre, ce 5 octobre A.D., 1886.

L. M P. NOEL,
Sec.-Trésorier.
4ins 7 10 86



Soumission pour l'obtention d'une licence pour la coupe du bois sur les terres de la Puissance, dans le district d'Alberta, T. du N.-O.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées "Soumission pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, samedi, le 23 octobre prochain pour une limite de bois, cinq milles carrés, située sur la rivière Cascade, tributaire de la rivière Tête du Diable, dans le township 27, rangs 11 et 12, ouest du 5ème méridien, dans le district d'Alberta.

Des plans montrant la position approximative de cette limite, en même temps que les conditions auxquelles elle sera licenciée et les formules de soumissions, peuvent être obtenues à ce Département, ou au Bureau des Terres de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député Ministre de l'Intérieur.
3ins.30.9.86.



Soumission pour Limites de Bois dans les Territoires du Nord-Ouest.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI le 1er novembre prochain, pour permis de couper du bois à partir de cette date jusqu'au 1er octobre 1887, sur des Limites situées sur la ligne du Chemin de fer du Pacifique, à l'est du rang huit, est du méridien principal, dans la province de Manitoba.

Des plans montrant la position approximative de ces limites, en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées peuvent être obtenues au Bureau des Terres de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député Ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 21 Septembre 1886.
3ins.30 9.86.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 19 novembre 1886, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, une fois par semaine, aller et retour, entre

MOOSOMIN ET REDPATH,

à compter du premier janvier prochain.

Distance calculée 41 milles.

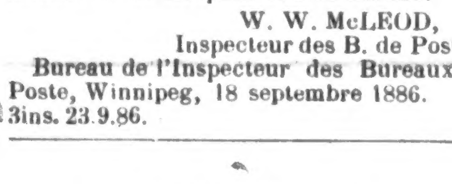
Le transport devra se faire dans une voiture double convenable *vià* Hillburn et Rocanville (ainsi que Dongola, si établi.) Les malles devront laisser Moosomin tous les lundis à 6.00 heures, a.m., pour arriver à Redpath à 5.00 heures p.m. Laisseront Redpath tous les mardis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Moosomin à 7.00 heures, p.m.

Ou s'il convient mieux aux soumissionnaires:

Les malles laisseront Redpath tous les jeudis à 7.00 heures, a.m., pour arriver à Moosomin à 6.00 heures, p.m. L'aisseront Moosomin tous les vendredis à 7.00 heures, a.m., pour arriver à Redpath à 6.00 heures, p.m.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues au bureaux de poste de Moosomin, Hillburn, Rocanville et Redpath et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 18 septembre 1886.
3ins. 23.9.86.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maitre Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 19 novembre 1886, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, une fois par semaine, aller et retour, entre

WALLACE ET LA STATION DE WHITEWOOD,

à partir du premier janvier prochain.

Distance calculée 100 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture double convenable *vià* Yorkton, Armstrong's Lake, Crescent Lake, Broadview, Kinbrae, Sumner, Esterhaz et Forest Farm.

Les malles devront laisser Wallace tous les lundis à 9.00 heures, a.m., pour arriver à la Station de Whitewood tous les mercredis à 3.00 p.m. Laisseront la Station de Whitewood tous les jeudis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Wallace tous les samedis à 2.00 heures p.m.

Ou s'il convient mieux aux soumissionnaires:

Les malles laisseront la Station de Whitewood tous les lundis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Wallace tous les mercredis à 2.00 heures, p.m. Laisseront Wallace tous les jeudis à 9.00 heures, a.m., et arriveront à la Station de Whitewood tous les samedis à 3.00 heures, p.m.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats offerts, peuvent être vus, et des formules de soumissions obtenues aux bureaux de poste sus-mentionné et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 18 septembre 1886.
3ins.23.9.86.



APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être preparé ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

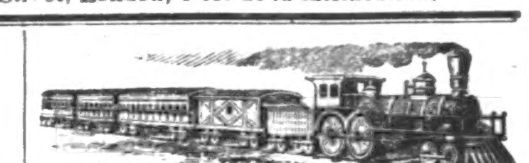
Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

Avis aux Créanciers.

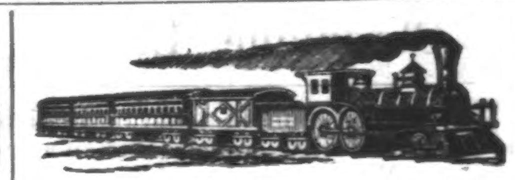
Prenez avis que les Créanciers de Urbain Delorme, ci-devant de la Paroisse de Saint-François-Xavier, dans le comté de Marquette, cultivateur, qui mourut le ou vers le 13 août 1886, auront à envoyer, le ou avant le 26ème jour d'octobre 1886, par la malle, frais de poste payés, à Beck & McPhillips, solliciteurs, No 344 rue Principale, Winnipeg, solliciteurs pour les exécuteurs testamentaires du défunt, leurs noms, adresses et description, avec tout le détail de leurs réclamations, un état de leurs comptes et la nature des garanties de paiement dont ils sont les porteurs; s'ils en ont.

Et prenez avis qu'après la date ci-dessus mentionnée, les dits exécuteurs seront libres de distribuer l'actif du dit testateur entre les parties qui y ont droit, ne prenant en considération que les réclamations qui auront été adressées aux dits exécuteurs.

BECK & McPHILLIPS,
Solliciteurs pour les Exécuteurs.
4in 16 9 86







Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14	Moose Jaw	14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine Hat	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11	Medecine Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10	Calgary	12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore	12 l. 7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR,
Agent Général des Passagers.
jno.18.12.84.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requ s concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la céduie E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.